



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration (PFA) s'est réuni à Genève le 10 mars 2008. Son bureau était composé comme suit: M. S. Paixão Pardo (membre gouvernemental, Brésil), président et rapporteur; M. D. Lima Godoy (membre employeur), vice-président; M. Khurshid Ahmed (membre travailleur), vice-président.

Financement de la rénovation et de la modernisation du bâtiment du siège

2. Le sous-comité était saisi d'un document ¹ contenant les dernières estimations du coût du projet de rénovation et de modernisation, un ensemble de propositions détaillées concernant le financement partiel du projet et les options envisagées pour le financement du solde.
3. Le Trésorier et contrôleur des finances a présenté le document, en mettant en lumière les points principaux ainsi que les propositions relatives au financement figurant dans les points appelant une décision. Il a appelé l'attention sur deux documents ² soumis à la Commission PFA. Bien que le Sous-comité du bâtiment n'ait pas été saisi de ces deux documents, son appui aux propositions qu'ils contiennent serait important.
4. Le vice-président employeur a remercié le Bureau pour ce document clair et exhaustif. Le sous-comité se trouve maintenant à une étape cruciale dans l'élaboration d'un important projet. Dans les nouveaux chiffres présentés par le Bureau, un taux d'inflation annuel de 4 pour cent par an a été retenu, sur la base de la hausse moyenne de l'indice du coût de la construction à Genève entre 1999 et 2007. Toutefois, à en juger d'après la hausse globale des coûts de la construction enregistrée ces dernières années, il se pourrait bien que l'hypothèse sur laquelle se fonde ce calcul se révèle trop optimiste. Les employeurs approuvent sans réserve la proposition du Bureau, énoncée au paragraphe 6, concernant la mise en place d'une équipe interne qui, sous la direction d'un spécialiste, serait chargée de gérer le projet et de le mener à terme. Le responsable du projet appelé à diriger cette équipe

¹ Document GB.301/PFA/BS/1.

² Documents GB.301/PFA/1/2 et GB.301/PFA/1/3.

devra résoudre diverses questions juridiques et techniques complexes et sera un interlocuteur indispensable pour les membres du sous-comité. Comme il l'avait fait en d'autres occasions, le vice-président employeur a instamment prié le Bureau de démontrer sa capacité d'accroître la productivité de l'Organisation en réaffectant des ressources en personnel qui permettent d'absorber le coût de cette équipe. Il a dit approuver la proposition, figurant au paragraphe 9 du document, de recommander le transfert de quelque 32 millions de francs suisses au Fonds pour le bâtiment et le logement par le biais du mécanisme de la «prime nette». Il a estimé par ailleurs qu'il conviendrait de transférer au fonds la totalité de l'excédent des recettes de l'exercice 2006-07, et non 50 pour cent de ce montant, comme l'a proposé le Bureau. Il a été agréablement surpris de noter que le bail du BIT pourrait être cédé pour un montant estimé entre 40 et 60 millions de francs suisses, et a demandé des éclaircissements au sujet de l'estimation révisée. Il a souhaité savoir pour quelle raison le Bureau n'a pas fait état dans le document de la possibilité de vendre d'autres parcelles. La proposition d'augmenter temporairement les contributions des Etats Membres doit être examinée essentiellement par les gouvernements. Le vice-président employeur a réaffirmé l'opinion exprimée par les employeurs lors de sessions antérieures, à savoir qu'un emprunt ne devrait être envisagé qu'en dernier ressort.

5. A titre de commentaire général, le vice-président travailleur a souligné que tout retard dans la prise de décisions entraînera inévitablement une hausse des coûts supplémentaire. Le BIT devrait s'efforcer de raccourcir la durée du projet de rénovation afin de réduire les coûts. A cet égard, on pourrait tirer profit de l'expérience acquise par l'ONU à New York et par l'UNESCO à Paris dans le cadre de leurs grands projets de rénovation. Le vice-président travailleur a demandé des précisions sur les autres propositions en matière de protection de l'environnement et d'économies d'énergie faites au paragraphe 3 du document, dont le coût est estimé à 21 millions de francs suisses. Il aurait fallu indiquer le montant qui pourrait être économisé grâce à ces nouvelles économies d'énergie. Les travailleurs appuient fermement l'idée de trouver des solutions pour réduire la durée du projet. Le vice-président travailleur a convenu que la prime nette acquise en 2006-07 pourrait être utilement portée au crédit du Fonds pour le bâtiment et le logement et appuyé la proposition faite par le Bureau d'allouer au fonds 50 pour cent de l'excédent de recettes de 2006-07. Dans des circonstances normales, les travailleurs auraient demandé que la totalité de ce montant soit allouée aux priorités du programme, mais ils reconnaissent pleinement qu'il est urgent de mettre en marche le processus de rénovation. Bien qu'ils répugnent à envisager la vente d'une parcelle de terrain du BIT, les travailleurs reconnaissent que la situation actuelle est exceptionnelle. Il faudrait évaluer pleinement les implications de toute vente de parcelle de terrain du BIT, en tenant compte des problèmes juridiques et autres que cela pourrait poser. L'orateur a regretté que certaines solutions qui ont été discutées dans le passé n'aient pas été incluses dans le document. Il a réitéré la suggestion faite à de précédentes sessions de créer un groupe tripartite informel qui serait chargé de proposer des orientations au Bureau sur un certain nombre de questions relatives au projet de rénovation, y compris les contributions volontaires publiques ou privées ou les partenariats bénévoles et les contributions en nature mentionnés à l'alinéa *d*) du paragraphe 11 du document. Il a noté que le document ne mentionne nulle part les propositions qui ont été faites par le passé au sujet du rôle que la Suisse pourrait jouer en tant que pays hôte dans l'obtention d'un prêt sans intérêt ou d'autres conditions préférentielles. Les travailleurs demandent aux Etats Membres de contribuer au projet, tout comme ils ont fourni des contributions pour le bâtiment du siège de l'ONU à New York. La participation du Syndicat du personnel à tous les aspects de la planification et de l'exécution est essentielle.
6. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a apporté son appui à la rénovation du bâtiment dans le cadre d'un processus qui contribuera à la création d'un milieu de travail favorable, tout en soulignant qu'il lui paraissait nécessaire d'avoir des éclaircissements sur certaines questions pour pouvoir prendre des décisions en

connaissance de cause. Il faudrait que le Bureau indique si les mesures de protection de l'environnement mentionnées au paragraphe 3 du document sont déjà incluses dans le plan de rénovation initial. Il faudrait également des précisions sur le montant auquel les Etats Membres devront renoncer si la Commission PFA accepte de recommander que leur part de la prime nette acquise pendant la période 2006-07 soit transférée au fonds. Il faudrait par ailleurs que le Bureau confirme que l'allocation de 50 pour cent de l'excédent de recettes de l'exercice financier 2000-2007 n'aura pas pour effet d'affaiblir les programmes sur le terrain.

7. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des 38 pays industrialisés à économie de marché (PIEM), s'est félicitée du document tout en regrettant que le Bureau n'ait pas organisé de consultations intersessions comme l'avaient demandé les PIEM. Du fait de sa publication tardive, le document du Bureau n'a été disponible que trois jours ouvrés avant la réunion. Cela est d'autant plus inacceptable que les sommes en jeu sont importantes. Les PIEM n'ont pas pu parvenir à une position définie sur tous les points évoqués dans le document, car certains représentants de gouvernements concernés sont encore en train de consulter leur capitale. Les PIEM sont d'avis que la rénovation du bâtiment du siège est le projet à long terme le plus important de l'OIT, qui expose l'Organisation à un grand risque. Les PIEM sont donc en faveur d'une modification du point appelant une décision en vue de virer jusqu'à 100 pour cent de l'excédent de recettes au Fonds pour le bâtiment et le logement. Les PIEM sont favorables à la cession du bail à une date ultérieure mais se demandent si la valeur estimative est bien réaliste. Ils souhaiteraient savoir si le Bureau a envisagé d'autres possibilités pour financer le solde, par exemple en louant des bureaux. La possibilité de contracter des emprunts doit être envisagée mais un complément d'information s'impose en ce qui concerne les organismes de prêt, les taux d'intérêt, les conditions de remboursement, etc. Les PIEM soutiennent la proposition tendant à examiner l'instauration de partenariats bénévoles publics-privés, et le Bureau est encouragé à consulter les Etats Membres ayant des expériences positives en la matière et possédant une expertise dans ce domaine. Les PIEM demandent un complément d'information sur l'équipe de projet proposée, y compris les dispositions contractuelles; la raison pour laquelle l'équipe doit être composée de membres du personnel interne du BIT; la ventilation des 6,1 millions de francs suisses mentionnés au paragraphe 6 du document; le mandat et le calendrier de travail de l'équipe de projet; l'évaluation de l'intégralité des coûts de consultation supplémentaires ainsi que de tous les coûts non afférents au personnel; les mesures visant à protéger l'environnement dont le coût est estimé à 21 millions de francs suisses, leurs effets sur les émissions de carbone et leur contribution à la rénovation d'un bâtiment neutre en termes d'émissions de carbone. La représentante des PIEM a déclaré pour conclure que ces derniers n'étaient pas en mesure d'approuver le point appelant une décision au paragraphe 16 du document mais restaient disposés à poursuivre des consultations sur ce point.
8. Le Trésorier et contrôleur des finances a répondu aux questions sur la valeur du bail par rapport aux estimations précédentes. Des évaluations indépendantes ont débouché sur des conclusions différentes, qui se fondent sur le zonage actuel ou prévu du terrain. A partir des estimations d'experts qui ont été reçues, le Bureau a indiqué un ordre de grandeur médian. La vente du bail est possible avec l'accord du propriétaire. En tant qu'éventuelle source de financement, la possibilité de vendre d'autres parcelles de terrain qui appartiennent pleinement au BIT n'est pas écartée. Toutefois, dans le passé, le Sous-comité du bâtiment n'a pas appuyé fermement cette possibilité. D'autres possibilités, dont l'assistance du pays hôte, sont en cours d'examen. Dans le cas où la proposition de transfert de ressources et de vente du bail serait approuvée, un financement complémentaire ne serait pas nécessaire avant 2012. En ce qui concerne les mesures supplémentaires de protection de l'environnement, l'intervenant a souligné que ces propositions sont plus avancées que celles contenues dans l'étude originale. On a estimé que les économies d'énergie résultant des mesures supplémentaires permettraient d'amortir

l'investissement initial en dix ans. L'intervenant a aussi fourni le détail du coût estimé à 6 millions de francs suisses de l'élaboration du plan directeur et de la constitution de l'équipe de gestion du projet. Il a indiqué que certains éléments de l'estimation de 6,3 millions de francs suisses fournis dans l'étude précédente et communiqués en novembre 2006 au sous-comité ont été partiellement couverts pendant l'élaboration de la Phase I du projet.

9. Le Trésorier et contrôleur des finances a apporté au sous-comité des éclaircissements sur le calcul et la répartition de la prime nette, et sur son lien avec le système d'incitation. Il a précisé que 60 pour cent des intérêts rapportés par les excédents temporaires du budget ordinaire sont transférés tous les ans au système d'incitation, et que la part de 50 pour cent de la prime nette n'est transférée que tous les deux ans. La proposition du Bureau est de maintenir la répartition de l'intérêt obtenu par le biais du système d'incitation, mais de transférer l'intégralité de la prime nette au Fonds pour le bâtiment et le logement. En ce qui concerne la prime nette, 50 pour cent sont crédités à l'ensemble des Etats Membres, conformément au barème des contributions, dès que l'Etat Membre a versé la totalité de ses contributions pour l'exercice biennal pendant lequel la prime nette a été acquise. Les 50 pour cent de la prime nette transférés au système d'incitation seront normalement crédités à l'Etat Membre pendant la seconde année de l'exercice suivant.
10. Le directeur exécutif du Secteur de la gestion et de l'administration s'est excusé auprès des membres du sous-comité de la diffusion tardive du document, sur la base duquel des décisions très importantes doivent être prises. Les propositions qui figurent dans ce document ont déjà fait l'objet, sous une forme ou une autre, de débats et de consultations au sein du sous-comité. La première phase des travaux de rénovation ayant débuté, il est absolument nécessaire que le Bureau mette en place le plan directeur et puisse donner des réponses fiables et définitives aux questions posées par les membres. Le Bureau a besoin de ressources pour passer à la phase suivante. L'une des leçons tirées de la première phase – ainsi que des exposés détaillés des responsables des projets de rénovation de l'ONU et de l'UNESCO – est qu'il est absolument nécessaire de disposer d'un personnel possédant des compétences spécialisées dans le domaine de la construction et de la gestion de projets, qui rende compte au BIT et non pas à une entité indépendante ou extérieure. Le Sous-comité du bâtiment jouera un rôle important dans la direction générale du projet mais la responsabilité des travaux au jour le jour incombe au Bureau.
11. Compte tenu de la diversité des avis exprimés au cours de la discussion, le président a proposé de procéder à des consultations informelles pour parvenir à un consensus sur le point appelant une décision. A l'issue de ces consultations, un accord s'est dégagé sur la formulation suivante.
12. ***Le Sous-comité du bâtiment propose à la Commission du programme, du budget et de l'administration de recommander au Conseil d'administration:***
 - a) ***compte tenu des divers avis exprimés par les membres du Sous-comité du bâtiment, de donner son soutien de principe à un traitement équilibré de la prime nette acquise durant le 70^e exercice financier (2006-07) et des ressources du Compte des programmes spéciaux découlant de l'excédent de recettes pendant la même période, conformément aux recommandations que la commission voudra peut-être formuler sur la base des documents dont elle a été saisie, y compris le rapport du Sous-comité du bâtiment;***

- b) *d'approuver la renonciation au bail sur la parcelle de terrain indiquée à l'annexe³ (parcelle n° 3924) et sa vente à des conditions que négociera le Directeur général;*
- c) *sous réserve de l'approbation du transfert des ressources provenant de la prime nette acquise et/ou du Compte des programmes spéciaux, d'autoriser le Directeur général à prélever un montant maximum de 6 millions de francs suisses sur le Fonds pour le bâtiment et le logement afin de couvrir les coûts d'une équipe d'experts chargée d'élaborer le plan directeur et celui des procédures d'appel d'offre et d'adjudication pour la Phase II.*

Point de la situation concernant les travaux de rénovation en cours au bâtiment du siège

13. Le Sous-comité du bâtiment était saisi d'un document⁴ soumis pour information, faisant le point de la situation en ce qui concerne les travaux de rénovation en cours.
14. Le vice-président employeur a remercié le Bureau pour le document et pour les travaux entrepris.
15. Le vice-président travailleur a exprimé ses remerciements et formulé l'espoir que le Bureau pourra achever la rénovation de toutes les salles de réunion et en faire des lieux conviviaux équipés de matériel de haute technologie. Il a regretté que le document soumis ne contienne pas d'informations sur la totalité des travaux de rénovation en projet. Les informations relatives à l'ascenseur pour personnes handicapées sont insuffisantes et les questions concernant la rénovation partielle des cuisines et des restaurants ou encore des deux monte-charge n'ont pas été abordées. Le vice-président travailleur a fait des observations au sujet des dispositions pour le nettoyage des espaces du bâtiment du siège.

Genève, le 12 mars 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 12.

³ Document GB.301/PFA/BS/1.

⁴ Document GB.301/PFA/BS/2/1.